



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7589
15 novembre 1966
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRESENTANT PAR INTERIM DE LA BULGARIE
AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu de la mission permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 15 novembre 1966, indiquant que M. Alexander Yankov, Chargé d'affaires par intérim de la mission, a été autorisé par le Ministère des affaires étrangères à représenter la Bulgarie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ladite note constitue des pouvoirs provisoires réguliers.

